

Date de la convocation :
11 février 2021
Date d'affichage :
12 février 2021
Conseillers en fonction : 33
Présents : 28
Absents : 5
Procurations : 3

Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20210220-20210222-7-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2021**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, M. KREMER, Mme THIBAUT, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. OURY, M. KILHOFFER,
Mme AYDIN, M. ZUBER, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE,
M. OBERLE, Mme SCHNELL, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 3

Mme LAFONT, ayant donné procuration à M. CANNEAUX

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme STEFANIUK

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 2

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2021-150 APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011, modifié par délibérations du 1^{er} juillet 2013, 4 juillet 2016 et 9 décembre 2019, révisé selon une procédure allégée approuvée par délibération du 9 décembre 2019,

vu l'arrêté municipal n° 106 en date du 20 juillet 2020 soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 21 août 2020 au 4 septembre 2020,

vu les avis des personnes publiques associées sur le dossier de modification du PLU,

vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

vu la délibération n° 2020-110 du 9 novembre 2020 approuvant la modification n° 4 du PLU et le retrait de cette délibération par la délibération en date du 20 février 2021,

considérant que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU :

- précisions dans la rédaction des dispositions relatives à la prise en compte de la pollution résiduelle ;
- complément au rapport de présentation concernant le projet d'aménagement de la friche et les modalités d'accès ;
- intégration dans le règlement des prescriptions de l'ABF concernant les clôtures et l'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture

considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 11 février 2021,

après avis de la Commission Urbanisme du 4 février 2021,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saverne durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- la présente délibération sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de modification du PLU approuvée est tenu à la disposition du public en mairie de Saverne et en Préfecture du Bas-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de modification du PLU approuvée est consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Sous-Préfet de Saverne et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le 22 février 2021

Le Maire,
par délégation
Gilles DORSI
Directeur Général Adjoint